

**DAASE : SYNOPSIS DU DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
A DESTINATION DES PE STAGIAIRES ALTERNANTS ET DES ETUDIANTS MASTER 1^{ER} DEGRÉ (Année scolaire 2020 / 2021)**

Périodes	Prérentrée	Période 1 du 01/09 au 16/10/2020	Période 2 du 02/11 au 18/12/2020	Période 3 du 04/01 au 05/02/2021	Période 4 du 22/02 au 09/04/2021	Période 5 du 26/04 au 06/07/2021
Séminaire d'accueil PESA CRPE 2020	26, 27, 28 août 2020 31 août 2019	Jour 1 : 26/08/2020 Accueil INSPE Limoges (Recteur + Directeur INSPE) • matin : Accueil en regroupement à Limoges par Mme la rectrice et le directeur INSPE Présentation de la formation en alternance → Doyen IEN 1 ^{er} degré • après-midi : Module 1 Tenue de Classe _ Limoges Doyen IEN 1 ^{er} degré Jour 2 : 27/08/2020 Accueil en département (DASEN + IEN) Rencontre avec Tuteurs EMF + Tuteurs INSPE		Jour 3 : 28/08/2020 Accueil en INSPE (sur 3 sites) Module 2 « tenue de classe » INSPE Jour 4 : 31/08/2020 (Pré-rentrée dans la classe du mardi) Retournée enseignants – Ecole d'affectation → classe B	Jour 5 : 01/09/2020 Jour 6 : 03/09/2020 Jour 7 : 04/09/2020	observation/tuilage → classe B observation/tuilage → classe A responsabilité → classe B
Suivi Tutorat mixte Education nationale Tuteur : EMF/MAT + Formateur INSPE 5 visites minimum dont 2 conjointes	Tuteurs EMF et INSPE Accompagnement	2 Visites Contacts- ½ jour VC1 puis VC2 → Tuteur EMF → entre le 21/09 et le 16/10/2020 Immersion classe du tuteur 87 Gr.2 → [14, 15] /09/ 2020 19,23, 87 Gr.1 → [17,18] /09/ 2020 Accompagnement AP1 : EMF + INSPE Mercredi 07/10/2019 (après-midi)	Visite Suivi 1 ½ jour VS1 → Tuteur EMF + Tuteur INSPE entre le 09/11 et le 16 /12/2020 Accompagnement AP2 : EMF + INSPE Mercredi 25/11/2019 (après-midi)	Visite Suivi 2 ½ jour VS2 → Tuteur EMF entre le 04/01 et le 03/02/2021 Accompagnement AP3 : EMF + INSPE Mercredi 27/01/2021 (après-midi)	Visite Suivi 3 ½ jour VS3 → Tuteur EMF + Tuteur INSPE entre le 01/03 et le 09/04/2021 Immersion classes EMF ou MAT Découverte autres cycles 2 à 4 jours entre le 28 juin et le 6 juillet 2021	Visite IEN et / ou Entretien de validation entre le 3 mai et le 15 juin 2021 Visite complémentaire possible des tuteurs durant cette période avant et / ou après visite IEN entre le 26/04 et le 30/06/2021
Accompagnement renforcé Régulation IEN	Formation partagée entre PESA, binôme de classe, tuteurs et IEN organisée à raison d'une journée comme suit :					
	Corrèze et Creuse *			Haute Vienne *		
	Groupe A1 (PESA travaillant sur ½ classe et/ou lundi) : mercredi 09/09/2020 matin ? Groupe A2 (PESA travaillant sur ½ classe et / ou mardi) : mercredi 09/09/2020 après-midi ?			Groupe A1 (PESA sur ½ classe et/ou lundi + mardi) : mercredi 09/09/2020 matin ou journée ? Groupe B1 (PESA sur ½ classe et/ou jeudi + vendredi) : mercredi 09/09/2020 matin ou journée ?		
	Des visites formatives complémentaires sont possibles en cours de chaque période, dans la (les) classe(s) en responsabilité, sur décision de l'IEN de tutelle					
	Réunions de régulation IEN + Tuteurs (EMF/MAT et INSPE) se tiendront dans chaque département (Cf. infra) + Entretiens PESA par IEN et tuteurs le mercredi 24/02/2021 après-midi sur site INSPE					
	Réunion régulation 1 Rectorat Limoges 14/10 après-midi (13h30/16h30) → Bilan de suivi de début d'année Doyen IEN 1D + IEN chargés de formation + Directrice adjointe INSPE + Responsables de site + Représentants tuteurs – 2 par département (DEA ou EMF, formateurs INSPE)			Réunion régulation 2 sur sites INSPE en après-midi (13h30/16h30) → Bilan de suivi préparatoire à l'entretien PESA → Haute Vienne : Mercredi 03/02/2021, Creuse : Jeudi 04/02/2021, Corrèze : Vendredi 05/02/2021		
Stages PA Etudiants	Master 2 (prépa concours) 3 semaines PA 3 : du 28/09 au 16/10/2020	Master 1 3 semaines PA 1 : du 16/11 au 04/12/2020	Master 2 (prépa concours) 2 semaines PA 4 : du 25/01 au 05/02/2021	Master 1 2 semaines PA 2 : du 01/03 au 12/03/2021		

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

• L'affectation des stagiaires concerne :

En Corrèze, Creuse et Haute Vienne soit un poste à ½ temps sur 1 seule classe correspondant à 2 jours hebdomadaires consécutifs + 18 mercredis (en fonction des horaires de service) / soit un service à ½ temps sur 2 classes correspondant à 1 jour pour Classe A et 1 jour pour Classe B + 18 mercredis (à répartir entre les 2 classes en fonction des horaires de service)

• Les jours dédiés au service d'enseignement se définissent comme suit → Corrèze et Creuse : les 2 jours travaillés sont le lundi et le mardi (+ mercredis éventuels jusqu'à 18) / → Haute Vienne : les 2 jours travaillés sont pour le GROUPE A, le lundi et le mardi (+ mercredis éventuels jusqu'à 18) / pour le GROUPE B, le jeudi et le vendredi (+ mercredis éventuels jusqu'à 18)

• Les visites conduites par les tuteurs sont déterminées dans le respect du calendrier précité ; à ces 5 visites minimum peuvent être ajoutées après validation de l'IEN des visites complémentaires en tant que de besoin, soit à l'initiative d'un (ou des deux) tuteur(s), soit à la demande du stagiaire.

Calendrier des mercredis travaillés en classe

2 septembre / 9 septembre* / 16 septembre / 30 septembre / 14 octobre / [11 novembre] / 18 novembre / 2 décembre / 13 janvier / 3 février / 3 mars / 17 mars / 31 mars / 28 avril / 12 mai / 26 mai / 9 juin / 23 juin / 30 juin

Calendrier des mercredis en formation INSPE

9 septembre* / 23 septembre / 7 octobre / 4 novembre / 25 novembre / 9 décembre / 16 décembre / 6 janvier / 20 janvier / 27 janvier / 24 février / 10 mars / 24 mars / 7 avril / 5 mai / 19 mai / 2 juin / 16 juin

9 septembre* → ce mercredi est laissé à disposition des PESA pour rencontrer leur binôme selon organisation départementale retenue, soit sur site école, soit en regroupement circonscription ou DSDEN

Jury CAPE 2020

- Retour des dossiers de validation à la DEC (rapport tuteur EMF/MAT + Avis IEN avec rapport de visite) : mercredi 16 juin 2021

- Commission d'étude des dossiers : Mercredi 23 juin 2021 // Entretiens éventuels et délibération : Mercredi 7 juillet 2021

Principes des visites de tuteurs

Visites protocolaires		Nombre et répartition des visites	Parcours mini		Parcours maxi	
Tuteur EMF		2 visites en période 1 en classe (<i>Classe A puis Classe B si service en 2 x 1/4 temps</i>)	2 visites contacts	5 visites	2 visites contacts (sans bulletin de visite mais avec contrat de travail)	
Tuteur EMF + Tuteur INSPE		1 visite conjointe en période 2 et en période 4	2 visites avec bulletin	dont	2 visites de suivi	
Tuteur EMF	Parcours mini	1 visite au moins en période 3	1 visite avec bulletin	3 visites de suivi	1 visite de suivi	
OU						
Tuteur EMF Tuteur INSPE	Parcours maxi	Visite(s) complémentaire(s) en période 2, et si 2 x 1/4 temps dans l'une <u>ou</u> l'autre classe Visite(s) complémentaire(s) en période 3, et si 2 x 1/4 temps dans l'une <u>ou</u> l'autre classe Visite(s) complémentaire(s) en période 4, et si 2 x 1/4 temps dans l'une <u>ou</u> l'autre classe Visite(s) complémentaire(s) en période 5, et si 2 x 1/4 temps dans l'une <u>ou</u> l'autre classe			1 à 4 visites complémentaires voire plus si besoin	
					+	
Visites complémentaires		Visites déterminées en équipe de suivi par IEN		1 visite (et plus) ajoutée aux périodes 2, 3, 4 voire 5 dans l'une <u>et</u> / <u>ou</u> l'autre classe (Cf. ci-dessous)		

Jusqu'à 7 visites de suivi et plus
si difficultés de niveau 2 ou de niveau 3 identifiées
après décision IEN
Cf. infra tableau

L'accompagnement des enseignants stagiaires du 1^{er} degré

Il distingue les deux approches suivantes :

- **L'accompagnement régulier** : il est assuré par les deux tuteurs qui restent en lien avec les stagiaires sous la forme la plus apportée : échanges, rencontres (notamment **au titre des temps d'immersion/observation** et **des 3 journées de formation** AP1, AP2 et AP3), contacts prévus ou occasionnels, en présentiel ou à distance, ...
- **L'accompagnement renforcé** : il est mis en place en cas de difficultés éprouvées par le stagiaire et constatées par ses tuteurs.

En cas de difficultés repérées l'IEN doit être saisi dans les plus brefs délais car **il est le seul habilité à prendre une décision**, après consultation des tuteurs et du responsable l'INSPE, visant à mettre en place les modalités les plus appropriées comme indiqué ci-après.

TABLEAU DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Degré de difficultés	Modalités envisagées en complément de celles précisées pour le suivi	Pilotage IEN
NIVEAU 1 Difficultés ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail précisant des attendus dans la préparation de classe, dans les modalités de mise en oeuvre (outils, supports, relation aux élèves, dans le suivi des élèves : travaux et productions envisagés, correction, différenciation,...) • Stage d'observation dans la classe du titulaire (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE) • Exploitation à l'INSPE : articulation avec les cours de didactique 	→ Information du stagiaire par l'IEN
NIVEAU 2 Difficultés prononcées ou récurrentes	<ul style="list-style-type: none"> • Visite complémentaire du tuteur EMF ou du tuteur INSPE (<i>selon disponibilité</i>) <u>dans la classe précédemment visitée (avec bulletin)</u> • Stage d'observation dans une classe identique (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE / classe à identifier dans la circonscription d'affectation) • Exploitation à l'INSPE : autoscopie, analyse réflexive des pratiques 	→ Rencontre du stagiaire avec l'IEN après prise de contact avec le responsable de site INSPE
NIVEAU 3 Difficultés sévères ou persistantes	<ul style="list-style-type: none"> • Visite complémentaire du tuteur EMF ou INSPE <i>dans la classe précédemment visitée ou dans l'autre classe (avec bulletin)</i> • Visite supplémentaire du CPC (conseiller pédagogique) ré-intégrée(s) au protocole <i>dans l'une ou l'autre classe (sans bulletin)</i> • Stage d'observation dans la classe du tuteur EMF/MAT ou d'un autre EMF (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE) • Exploitation à l'INSPE : autoscopie, analyse réflexive des pratiques, suivi individualisé dans le cadre de la formation INSPE 	→ Rencontre du stagiaire avec l'IEN <u>et</u> avec le responsable de site INSPE
<p>Le changement d'affectation doit rester très circonstancié et exceptionnel : il relève de la nécessité à assurer une nouvelle posture pour l'enseignant stagiaire et ne peut être opéré qu'en début d'année scolaire, au mieux très rapidement avant les congés de Toussaint, au plus tard avant les congés de Noël, pour laisser un temps suffisant de responsabilité dans la classe au sein de laquelle le stagiaire sera éventuellement visité pour sa titularisation.</p>		